

Le Musée du Nouveau - Brunswick

États financiers consolidés
31 mars 2010

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
Bilan	2
État des opérations financières et changements dans le solde des fonds	3
Notes aux états financiers	4 - 15

Rapport des vérificateurs

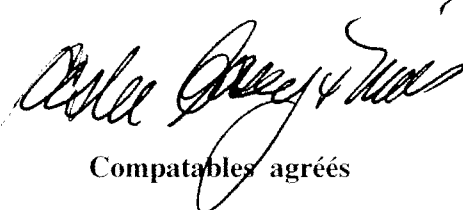
Aux actionnaires de Le Musée du Nouveau - Brunswick

Nous avons vérifié le bilan consolidé de Le Musée du Nouveau- Brunswick (le « Musée ») au 31 mars 2010 et l'état consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction du Musée. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de Musée au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Le 26 mai, 2010
Saint John, N.B.



Comptables agréés


Le Musée du Nouveau - Brunswick

Bilan consolidé
31 mars 2010

	Fonds de fonctionne- ment \$	Fonds d'immo- bilisations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2010 \$	2009 \$
Actif						
Trésoreire	105 240	-	5 056	8 954	119 250	47 215
Placements à court terme (note 3)	49 986	-	13 018	84 296	147 300	522 427
Comptes clients	36 203	-	3 830	8 626	48 659	61 823
Comptes débiteurs - subventions	1 051	-	84 437	-	85 488	42 917
Sommes à recevoir de la province du Nouveau - Brunswick	70 314	-	39 539	-	109 853	47 586
Stocks	50 320	-	-	-	50 320	47 726
	313 114	-	145 880	101 876	560 870	769 694
Placements (note 3)	-	-	-	1 491 874	1 491 874	1 110 575
Immobilisations corporelles (note 4)	-	100 256	-	-	100 256	129 143
Collections et Acquisitions (note 2)	2	-	-	-	2	2
	<u>313 116</u>	<u>100 256</u>	<u>145 880</u>	<u>1 593 750</u>	<u>2 153 002</u>	<u>2 009 414</u>
Passif et soldes des fonds						
Comptes créditeurs et charges à payer	99 719	-	41 373	-	141 092	114 270
Emprunt interfonds	196 194	-	(189 731)	(6 463)	-	-
	<u>295 913</u>	<u>-</u>	<u>(148 358)</u>	<u>(6 463)</u>	<u>141 092</u>	<u>114 270</u>
Non affectés	17 203	-	-	-	17 203	23 629
Grevés d'une affectation d'origine interne	-	-	71,252	22 802	94 054	113 876
Grevés d'une affectation d'origine externe	-	-	222,986	-	222 986	250 163
Donations	-	-	-	1 411 606	1 411 606	1 302 653
Gains et pertes non réalisés nets cumulatifs sur les actifs de base susceptibles de vente	-	-	-	165 805	165 805	75 680
Immobilisations corporelles	-	100 256	-	-	100 256	129 143
	<u>17 203</u>	<u>100 256</u>	<u>294,238</u>	<u>1 600 213</u>	<u>2 011 910</u>	<u>1 895 144</u>
	<u>313 116</u>	<u>100 256</u>	<u>145,880</u>	<u>1 593 750</u>	<u>2 153 002</u>	<u>2 009 414</u>

Approuvé par le conseil d'administration,


Administrateur


Administrateur

Le Musée du Nouveau - Brunswick

État consolidé des résultats et de l'évolution des soldes des fonds
Exercice terminé le 31 mars 2010

	Fonds de fonction - nement \$	Fonds d'immobili - sations corporelles \$	Fonds affecté \$	Fonds de dotation \$	2010 \$	2009 \$
Produits						
Subventions						
Provinciales	2 212 000	-	117 554	-	2 329 554	2 382 191
Fédérales	-	-	31 501	-	31 501	12 915
Revenus de placement	1 335	-	297	55 950	57 582	82 023
Fondation Webster	-	-	-	45 420	45 420	43 440
Services du Musée (note 7)	197 812	-	(2 392)	-	195 420	181 626
Autres octrois	-	-	125 146	-	125 146	206 634
Legs et les dons	-	-	64 742	23 852	88 594	125 365
	<u>2 411 147</u>	<u>-</u>	<u>336 848</u>	<u>125 222</u>	<u>2 873 217</u>	<u>3 034 194</u>
Charges						
Salaries et avantages sociaux	1 940 795	-	157 043	-	2 097 838	2 170 591
Documents, fournitures et services	503 352	-	173 392	12 675	689 419	801 834
Collections et acquisitions	17 559	-	35 214	-	52 773	72 372
Amortissement	-	45 195	-	-	45 195	45 177
Subventions de recherches	-	-	5 000	-	5 000	14 500
	<u>2 461 706</u>	<u>45 195</u>	<u>370 649</u>	<u>12 675</u>	<u>2 890 225</u>	<u>3 104 474</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(50 559)	(45 195)	(33 801)	112 547	(17 008)	(70 280)
Gain à la vente de placements	-	-	-	4 378	4 378	(13 807)
Excédent net (induffisance)	(50,559)	(45 195)	(33 801)	116 925	(12 630)	(84 087)
Solde du fonds - début de l'année	<u>23 629</u>	<u>129 143</u>	<u>324 039</u>	<u>1 418 333</u>	<u>1 895 144</u>	<u>2 160 803</u>
	(26 930)	83 948	290 238	1 535 258	1 882 514	2 076 716
Cession interne	44 133	16 308	4 000	(64 441)	-	-
Gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers devenus disponibles pour la vente durant l'année	-	-	-	129 396	129 396	(175 367)
Rajustement de la reclassification pour les gains inclus dans l'État des opérations	-	-	-	-	-	(6 205)
Solde des fonds à la fin de l'année	<u>17 203</u>	<u>100 256</u>	<u>294 238</u>	<u>1 600 213</u>	<u>2 011 910</u>	<u>1 895 144</u>

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2010

1. Nature de l'organisme

Le Musée du Nouveau - Brunswick (le « Musée ») est constitué en vertu des lois du Nouveau-Brunswick. En tant que musée provincial, il est le lieu principal où sont préservés et administrés les objets et documents relatifs à l'histoire naturelle et à l'histoire de l'homme au Nouveau-Brunswick et dans les régions avoisinantes. En partenariat avec des institutions et des communautés, le Musée collectionne, préserve, recherche et interprète des documents relatifs à l'histoire de Nouveau-Brunswick dans le but de favoriser une meilleure compréhension et une appréciation de la province, à l'échelle provinciale et mondiale.

Le Musée est enregistré à titre d'oeuvre de bienfaisance en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (la «Loi») et, à ce titre, est exempt d'impôt sur le revenu et peut émettre des reçus pour les dons aux fins fiscales. Afin de conserver son statut d'organisme de bienfaisance enregistré, le Musée doit satisfaire à certaines exigences stipulées dans la Loi. La direction est d'avis que le Musée répond à ces exigences.

2. Principales conventions comptables

Instruments financiers

Le Musée a adopté les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA portant sur la présentation des instruments financiers et l'information à fournir. Ces normes augmentent les exigences de fournir de l'information supplémentaire sur la nature et l'étendue des risques associés aux instruments financiers auxquels une entité est exposée et sur la façon dont ces risques sont atténués.

Constataion des produits

i) Revenus généraux

Les subventions du gouvernement du Nouveau-Brunswick et d'autres organismes du gouvernement sont constatées lorsqu'il y a une preuve qu'il existe un arrangement, que les services ont été rendus et que la perception est raisonnablement assurée. Les legs et les dons sont constatés au moment de leur réception. Les autres revenus des ventes et des services sont constatés lorsque l'opération est terminée et que la perception est raisonnablement assurée.

ii) Revenus des placements

Les revenus des placements comprennent l'intérêt des placements à revenu fixe, les dividendes des placements dans les titres à capitaux propres et les gains et les pertes réalisés sur la vente des placements. Les revenus sont constatés sur la base de la comptabilité d'exercice. L'intérêt sur les placements à revenu fixe est constaté pendant la durée de ces placements selon la méthode de l'intérêt réel.

Présentation des états financiers

En vue d'assurer le respect des limites et des restrictions imposées à l'utilisation des ressources dont il dispose le Musée présente ses comptes selon les principes de la comptabilité par fonds. En conséquence, à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information financière, les ressources sont réparties dans les fonds distincts. Ces fonds sont détenus conformément aux objectifs spécifiés par les donateurs ou selon

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

les directives émises par le conseil d'administration (le « conseil ») ou par diverses autorités en matière de financement.

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Musée du Nouveau-Brunswick et de sa filiale, la Fondation du Musée du Nouveau-Brunswick, Inc.

Aux fins de présentation de l'information financière, les comptes ont été répartis selon les quatre groupes suivants:

(i) Fonds de fonctionnement

Ce fonds rend compte des opérations de fonctionnement quotidiens du Musée.

(ii) Fonds d'immobilisations corporelles

Ce fonds inclut les actifs, les passifs, les produits et les charges liés au mobilier et au matériel du Musée. La province du Nouveau-Brunswick fournit les locaux du Musée.

Le mobilier et le matériel sont inscrits au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs. Comme suit:

Matériel informatique	33%
Matériel	20%
Mobilier	10%

Pour l'année d'acquisition, l'ammortissement est calculé sur le nombre de mois durant lequel les actifs peuvent être utilisés.

(iii) Fonds affecté

Ce fonds comprend des sommes reçues par le Musée qui sont affectés à certaines activités spécifiques, dont les suivantes:

Subventions- Sommes reçues de différents gouvernements et organismes privés servant à financer des projets particuliers.

Ministère du Patrimoine canadien- Sommes reçues en vertu du programme fédérale d'aide aux musées mis sur pied pour financer des projets spécifiques visant à donner, à la génération actuelle et aux générations futures de Canadiens, un accès à leur patrimoine humain, naturel, artistique et scientifique.

Legs et dons- Sommes provenant de sources qui imposent des restrictions spécifiques quant à leur utilisation.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Fonds grevé d'une affectation d'origine interne- Sommes affectées par le conseil aux expositions et au renouvellement des galeries et sommes provenant d'activités réalisées par le personnel des sections du conservateur dans le but de contribuer au financement de projets spécifiques.

(iv) Fonds de dotation

Ce fonds comprend des sommes détenues en vue de l'intérêt à long terme du Musée. Le fonds de dotation comprend différents types de fonds affectés:

Dons généraux- Tous les dons non affectés sont transférés dans ce fonds sur réception. Le conseil peut, par suite, décider de transférer ceux-ci dans le fonds de dotation par legs, des collections ou honorifique. Le capital et les recettes provenant de ce fonds peuvent être affectés aux programmes ou aux collections du Musée, à la discrétion du conseil.

Fonds de dotation par legs- Les recettes provenant de ce fonds servent au financement des programmes du Musée.

Fonds de dotation des collections- Les recettes provenant de ce fonds sont affectées à l'acquisition d'artefacts pour les collections du Musée.

Recherche Fonds de dotation

Fonds Matthew - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche géologique au Nouveau-Brunswick par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en géologie.

Fonds Christie - Créé en 1987 afin d'appuyer la recherche en sciences naturelles par des chercheurs autres que ceux du Musée. Les subventions à la recherche sont étudiées et approuvées par la direction sur recommandation du conservateur en zoologie.

Fonds de dotation honorifique - Ce fonds comprend les fiducies individuelles créées afin de respecter les termes et conditions de certains legs, au besoin. Les débours sont effectués selon les conditions établies par le donateur.

Fonds de Webster - Les apports reçus du fonds de Webster sont affectés à certains programmes de sciences humaines aux termes du fonds de fonctionnement.

Les revenus d'intérêts provenant de ces fonds sont considérées d'actifs grevés d'une affectation d'origine externe à être appliqués aux programmes décrits ci-haut. Les montants approuvés par le conseil à être transférés au fonds de fonctionnement durant la prochaine année fiscale pour financer de tels programmes sont considérés d'actifs grevés d'une affectation d'origine interne.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Placements

Les placements comprennent les titres à capitaux propres et les placements à revenu fixe dont les dates d'échéance est plus de douze mois après la date de fin d'année. Les placements à revenu fixe arrivant à échéance dans les douze suivant la date de fin d'année sont classés comme courants. Les placements sont classés comme disponibles à la vente et sont enregistrés à leur juste valeur car la direction n'a pas pour principal objectif de générer des profits de la vente des fluctuations à court terme des prix ou de détenir les placements jusqu'à leur échéance. Les coûts de transaction liés à l'acquisition et à la cession des placements sont capitalisés et sont inclus dans les coûts d'acquisition ou réduisent les produits au moment de leur cession. Les frais de gestion des placements sont imputés à l'exercice à mesure qu'ils sont engagés. L'achat et la vente des placements sont comptabilisés selon la comptabilité de la date de la transaction.

Stocks

Les stocks sont mesurés au coût le plus faible ou de la valeur réalisable nette, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré. La valeur réalisable nette est le prix de vente estimatif au cours des activités, moins tout coût de vente variable applicable. Le coût des stocks comprenait tous les coûts d'achat et autres coûts engagés pour mettre les stocks dans leur emplacement et leur condition actuels. Les coûts d'achat comprennent le prix d'achat, les droits à l'importation, les taxes non recouvrables, le transport, la manutention et les coûts directement attribuables à l'acquisition des stocks.

Collections et acquisitions

Les collections et les acquisitions sont comptabilisées à la valeur symbolique. Les ajouts aux collectins sont passés en charges l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les collections du Musée couvrent divers sujets qui sont pertinents pour le Nouveau-Brunswick : lettres et sciences humaines, archives et recherche, bibliothèque et sciences naturelles. Elles ont été acquises sur une base continue depuis la fondation du Musée en 1842. Les acquisitions en sciences humaines, qui représentent environ 116 000 artefacts, comprennent des artefacts de l'histoire et de la technologie, des beaux arts et des arts décoratifs. Les archives et la bibliothèque de recherche contiennent 375 mètres de matériaux d'archive, 35 000 photographies, 46 400 monographies, y compris 500 titres de revue. Les acquisitions en sciences naturelles, qui représentent environ 356 000 spécimens ou lots de spécimens, comprennent des collections géologiques, paléontologiques, botaniques et zoologiques.

Services contribués

Les bénévoles ont contribué environ 1 089 heures (2009 – 1 443) pour aider le Musée à mener à bien ses activités de prestation de services. La valeur du temps donné n'est pas reconnue dans ces états.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

2. Principales conventions comptables (suite)

Estimations de la direction

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants de l'actif et du passif, des produits et des charges pour la période en cause. Les estimations sont utilisées pour, sans en exclure d'autres, les créances douteuses, la désuétude et l'amortissement des stocks. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

3. Placements

Les placements comprennent les éléments suivants:

	2010	2009
	\$	\$
Placements à court terme		
Bons du trésor	63 004	255 810
Obligations arrivant à échéance d'ici un an	84 296	266 617
	<u>147 300</u>	<u>522 427</u>
Placements à long terme		
Obligations	861 932	680 759
Titres en capitaux propres	629 942	429 816
	<u>1 491 874</u>	<u>1 110 575</u>

4. Immobilisations corporelles

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Matériel informatique	249 539	228 158	21 381
Matériel	381 983	316 480	65 503
Mobilier	85 996	72 624	13 372
	<u>717 518</u>	<u>617 262</u>	<u>100 256</u>
			129 143

5. Instruments financiers

En conformité avec le chapitre 3855, « Instruments financiers », comptabilisation et évaluation, les instruments financiers sont classés dans l'une des cinq catégories suivantes : détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, disponibles à la vente ou autres passifs financiers. Le traitement comptable appliqué à l'instrument financier dépend du classement établi. Le classement est déterminé par le Musée lors de la comptabilisation initiale de l'instrument, en fonction de l'objectif sous-jacent à l'instrument.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers du Musée sont classés et évalués comme suit:

Actif / passif financier/	Catégorie	Évaluation
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût après amortissement
Placements	Disponibles à la vente	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût après amortissement

Les instruments financiers évalués au coût après amortissement sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût après amortissement. Les gains et les pertes sont comptabilisés dans l'état des résultats dans la période au cours de laquelle le gain ou la perte se produit. Les variations de la juste valeur des instruments financiers classés comme étant disponibles à la vente sont comptabilisées dans l'état de l'évolution des soldes des fonds jusqu'à leur réalisation, et elles sont alors comptabilisées dans l'état des résultats.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le montant estimatif que le Musée recevrait ou verserait lors du règlement d'un actif financier ou d'un passif financier à la date de clôture.

Les justes valeurs des placements sont déterminées par référence aux cours acheteurs publiés sur le marché actif à la fin de l'exercice pour les placements à revenu fixe et les placements dans des titres à capitaux propres.

Gestion des risques

Le Musée gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence potentielle sur sa performance opérationnelle et financière, conformément à sa politique de gestion des risques. Cette politique a pour objectif d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats. Le conseil d'administration surveille la conformité avec la politique de gestion des risques et passe en revue annuellement la politique et les procédures en matière de gestion des risques. Le Musée n'utilise pas d'instruments financiers dérivés aux fins de la gestion des risques.

Le Musée est exposé aux risques suivants associés à ses instruments financiers. Une analyse de sensibilité aux risques spécifiés est fournie lorsqu'il peut y avoir un effet sur les résultats des opérations ou la situation financière. L'analyse de sensibilité consiste à rapprocher l'évolution raisonnablement possible des variables de risque au 31 mars 2010 de l'en-cours d'instruments financiers à cette date.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers du Musée et la nature des risques auxquels ils peuvent être exposés sont les suivants

Instruments financiers	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risques du marché	
				Taux d'intérêt	Autre risque de prix
Évalués au coût après amortissement	x				
Créances			x		
Fournisseurs et chargés à payer		x	x		
Évalués à la juste valeur					
Trésorerie – dépôts	x			x	
Placements	x	x	x	x	x

Risque de crédit

Le Musée est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou s'il y a concentration de transactions avec une même partie ou concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Le Musée ne détient pas directement de sûreté pour ces obligations financières.

Exposition maximale du Musée au risque de crédit au 31 mars 2010 :

	\$
Trésorerie	119 250
Créances	244 000
Placements à revenu fixe canadiens	<u>1 638 189</u>
	<u>2 001 439</u>

Trésorerie et placements : Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux placements à revenu fixe canadiens est essentiellement réduit au minimum, ces actifs étant investis dans des titres de créance des entités suivantes: gouvernements, grandes institutions financières ayant reçu une cote catégorie investissement d'une agence de notation réputée, ou autres parties solvables. Un suivi constant est assuré afin d'évaluer l'évolution de la situation des émetteurs de titres qui sont admissibles à titre de placements conformément à la politique de placement du Musée.

Créances Le risque de crédit associé aux créances est réduit au minimum, le Musée ayant une clientèle considérable et diversifiée, et la majeure partie étant des créances des gouvernements et organismes provinciaux et fédéraux. Le Musée applique un programme d'évaluation du crédit des clients et limite le montant de crédit accordé lorsqu'il le juge nécessaire. Le Musée inscrit des provisions pour tenir compte des pertes de crédit potentielles et, à ce jour, ces pertes n'ont pas excédé les prévisions de la direction.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Instruments financiers (suite)

La direction estime que les concentrations de risque de crédit relativement aux créances sont limitées en raison de la qualité du crédit des parties auxquelles du crédit a été consenti, de même qu'en raison du nombre des parties.

Les comptes débiteurs après déduction des provisions pour comptes douteux au 31 mars 2010 comprennent les créances clients, les subventions à recevoir et les montants dus de la province du Nouveau-Brunswick. Le classement chronologique de ces montants est résumé comme suit :

	\$
Courant	171 812
De 31 à 60 jours suivant la date de facturation	4 514
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	301
Plus de 90 jours après la date de facturation	<u>67 373</u>
Montant total à recevoir	244 000
Provision pour créances douteuses	<u>-</u>
	<u>244 000</u>

Le Musée doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La conjoncture économique actuelle, les informations historiques, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de sortir du bilan les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La direction estime qu'aucune provision pour créances douteuses n'est nécessaire.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Le risque de liquidité englobe également le risque que le Musée ne soit pas en mesure de liquider ses actifs au moment opportun à un prix raisonnable.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et aux activités de placement et de financement prévues, ainsi qu'en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

Risque du marché

Le Musée est exposé au risque de marché découlant de la fluctuation des justes valeurs des instruments financiers attribuable aux variations des prix du marché. Les risques de marché significatifs auxquels le Musée est exposé sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Instruments financiers (suite)

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent par rapport à la valeur du dollar canadien en raison des variations des taux de change. La monnaie de fonctionnement du Musée est le dollar canadien. Il peut arriver à l'occasion que le Musée conclue des transactions en dollars américains et n'utilise pas de contrats à termes. Le portefeuille de placements du Musée est investi principalement dans des obligations et valeurs canadiennes et est donc exposé à un risque de change minime.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition au risque de taux d'intérêt du Musée est attribuable à son actif portant intérêt. Le Musée n'a aucun passif portant intérêt.

Le Musée gère son exposition au risque de taux d'intérêt en maintenant les liquidités minimales nécessaires à son fonctionnement quotidien. Les fonds excédentaires sont investis dans des bons du trésor à court terme. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats d'exploitation du Musée.

L'objectif principal du Musée en ce qui a trait à ses placements à revenu fixe est d'assurer la sécurité du principal investi et un niveau élevé de liquidité, tout en obtenant un rendement satisfaisant.

En ce qui a trait à ses placements à revenu fixe, le Musée gère le risque de taux d'intérêt en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt. Les placements dans des titres de capitaux propres sont peu exposés au risque de taux d'intérêt.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt). Le Musée est exposé au risque de prix sur instruments de capitaux propres en raison de ses placements dans des fonds indiciels de titres de capitaux propres.

Le Musée a une politique de placement et les placements du Fonds de dotation sont gérés par un gestionnaire de fonds professionnel. La politique de placement du Musée vise à assurer que les placements de cet organisme sont investis de façon prudente. Afin d'optimiser les rendements à un niveau de risque approprié, la politique présente des lignes directrices concernant la qualité et la diversité des fonds de placement qui sont composés de 0 % à 10 % de trésorerie et d'équivalents, de 50 % à 60 % de placements à revenu fixe et de 25 % à 40 % de titres à capitaux propres.

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

5. Instruments financiers (suite)

Au 31 mars 2010, le Musée avait des placements totalisant 629 942 \$ qui étaient exposé à l'autre risque de prix. Si la moyenne des indices de marché à cette date avait été supérieure ou inférieure de 4 %, toutes autres variables étant demeures constantes, les gains latents sur les placements classés comme étant disponibles à la vente auraient été supérieurs ou inférieurs de 25 197 \$, respectivement, en raison de l'augmentation ou de la diminution de la juste valeur des fonds de placement indiciels en titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente.

Les analyses de sensibilité fournies dans la présente note doivent être utilisées avec prudence en raison du fait que les variations sont hypothétiques et qu'elles ne sont pas indicatives de la performance future. Les sensibilités présentées ci-dessus sont calculées par référence aux soldes de clôture et leur montant variera en raison des fluctuations des soldes dans l'avenir. En outre, aux fins des analyses de sensibilité, l'incidence d'une variation dans une autre hypothèse particulière sur la juste valeur des instruments financiers a été calculée indépendamment de toute variation dans une autre hypothèse. Les variations réelles d'un facteur peuvent entraîner des variations d'un autre facteur, lesquelles peuvent amplifier ou neutraliser l'incidence sur la juste valeur de l'instrument financier.

6. Information concernant le capital

Pour ses propres fins, le Musée désigne le capital comme la somme des soldes de ses fonds. Le Musée n'est pas assujéti à des exigences imposées par une source externe sur son capital autre que ses fonds de dotation et ses fonds affectés qui ont été reçus pour des buts précis. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2010, le Musée a respecté ces restrictions. Les objectifs du Musée dans la gestion du capital est de faire concorder généralement la structure de son capital avec la nature sous-jacent et les conditions des actifs financés et de détenir suffisamment d'actifs nets non affectés pour faire face aux événements financiers négatifs imprévus, afin de maintenir la stabilité de la structure financière. Le Musée cherche à limiter au minimum l'exposition au levier financier et aux obligations financières à un taux variable, et à maintenir suffisamment de liquidités pour respecter ses obligations à mesure qu'elles arrivent à échéance. Le Musée détient des titres négociables à court terme pour s'assurer d'avoir suffisamment de liquidités. Les actifs connexes sont investis selon une politique de placement prudente visant à assurer un rendement à long terme lié au marché.

7. Services du Musée

Les services du Musée comprennent les produits et les charges suivants:

	2010	2009
	\$	\$
Produits		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	299 277	289 211
Droits d'entrée	91 011	93 562
Location d'installations	24 375	17 912
Cotisations des membres	12 422	11 481
	<u>427 085</u>	<u>412 166</u>

Le Musée du Nouveau - Brunswick

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice terminé le 31 mars 2010

7. Services du Musée (suite)

	2010	2009
	\$	\$
Charges		
Boutique de souvenirs, brochures et autres	231 665	230 540
	<u>195 420</u>	<u>181 626</u>

8. Produits et charges du Fonds de fonctionnement - Comparaison détaillée au budget

	2010	2010
	Chiffres réels	Budget (non vérifiés)
	\$	\$
Produits		
Subventions provinciales	2 212 000	2 212 000
Services du Musée	197 812	190 000
	<u>1 335</u>	<u>3 000</u>
Revenus de placement	<u>2 411 147</u>	<u>2 405 000</u>
Charges		
Salaries et avantages sociaux	1 940 795	1 957 973
Activités	257 888	251 000
Section du conservateur et bibliothèque	65 420	87 490
Commercialisation et expansion	95 529	81 058
Expositions et services techniques	66 646	52 500
Activités communautaires	12 773	10 000
Services aux visiteurs	<u>22 655</u>	<u>19 000</u>
	<u>2 461 706</u>	<u>2 459 021</u>
Excédent (insuffisance) des charges par rapport aux produits	<u>(50 559)</u>	<u>(54 021)</u>

9. Engagements

Les versement minimaux exigibles en vertu des contrats de location-exploitation à long terme s'établissent comme suit:

	\$
Exercices se terminant les 31 mars 2011	6 312

10. Futurs changements comptables

Le Conseil des normes comptables a proposé que les organismes sans but lucratif choisissent une des deux séries de normes comptables disponibles et l'appliquent aux états financiers annuels des exercices financiers à compter du 1^{er} janvier 2012. Le Musée évalue les incidences de l'adoption de ces nouvelles normes.